

LE 27 AVRIL 2020
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MIRABEL

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi vingt-sept avril deux mille vingt, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de M. le maire suppléant, Patrick Charbonneau.

Sont présents les conseillers et conseillères :

M. Michel Lauzon
Mme Guylaine Coursol (vidéoconférence)
MM. Robert Charron (vidéoconférence)
François Bélanger
Mmes Isabelle Gauthier (vidéoconférence)
Francine Charles (vidéoconférence)
M. Marc Laurin (vidéoconférence)

Sont également présents :

M. Mario Boily, directeur général
Mmes Louise Lavoie, directrice générale adjointe
Suzanne Mireault, greffière

Est absent :

M. Jean Bouchard, maire

367-04-2020 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 27 avril 2020, tel que modifié comme suit :

Sont retirés les points suivants de l'ordre du jour :

18. Soumission relative à la vidange et à la valorisation des boues des étangs aérés #2 et #4, dans le secteur de Saint-Janvier. (2019-080) (X3 512 103 130 U3 N10370)
29. Fixation des critères de pondération et d'évaluation des offres pour la fourniture et installation de modules d'entraînement – parc du Brissac, secteur du Domaine-Vert Nord. (G1 312 U2 N12781 #108790)

Sont ajoutés les points suivants en affaires nouvelles :

- a) Octroi d'une aide financière à « Entreprises Urban Blu inc. » pour le soutien au développement des entreprises existantes (FSD-2020-03). (G5 500 N15601 #107936)
- b) Octroi d'une aide financière à « 7923082 Canada Ltd (CyberPublicity) » pour le développement d'une entreprise spécialisée

dans l'intelligence marketing numérique (FSD-2020-02). (G5 500 N15601 #107935)

- c) Octroi d'une aide financière à « Ville de Mirabel » pour du soutien psychologique aux gens d'affaires. (FSD-2020-09) (G5 500 N15601 #108793)

368-04-2020 **Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 11695, montée Sainte-Marianne (lot 5 599 980), dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 113)**

M. le maire suppléant explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé verbalement ou par écrit à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 26-03-2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2020-011 formulée le 11 février 2020 par « 9271-1514 Québec inc. (Éric Lachapelle) » ayant pour effet de régulariser l'installation d'affichage ayant une superficie totale de 19,69 mètres carrés, alors que le règlement de zonage U-2300 autorise une superficie totale maximale de 10 mètres carrés pour des enseignes apposées à plat sur le mur d'un bâtiment regroupant deux ou plusieurs établissements, tel qu'il appert du plan d'affichage fait par Trylea, dossier 2019-08-08, pour la propriété sise au 11695, montée Sainte-Marianne (lot 5 599 980), dans le secteur du Domaine-Vert Nord, le demandeur devant se conformer à toutes lois et règlements en matière notamment de dénomination d'une entreprise et de publicité commerciale.

369-04-2020 **Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 7281, rang Saint-Étienne (lots 1 555 565, 1 555 568 et 2 330 605), dans le secteur de Saint-Benoît. (X6 113)**

M. le maire suppléant explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé verbalement ou par écrit à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 28-03-2020;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2020-012 formulée le 14 février 2020 par « Marc-André Laurin pour Ferme Cardinal s.e.n.c. », ayant pour effet de permettre l'implantation d'une nouvelle étable laitière de 639,4 u.a. ayant une distance de 104 mètres avec une habitation résidentielle voisine déjà existante, le tout tel qu'il appert au plan d'implantation, déposé le 14 février 2020, alors que le règlement de zonage U-2300 exige que l'implantation d'une nouvelle étable laitière de 639,4 u.a. se situe à une distance minimale de 184 mètres d'une habitation résidentielle voisine, pour la propriété sise au 7281, rang Saint-Étienne (lots 1 555 565, 1 555 568 et 2 330 605), dans le secteur de Saint-Benoît.

370-04-2020	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 13605 à 13609, rue du Médoc (lot 5 504 704), dans le secteur de Saint-Canut. (X6 113)
--------------------	--

M. le maire suppléant explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé verbalement ou par écrit à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 29-03-2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2020-013 formulée le 17 février 2020 par « 9250-4992 Québec inc. (Construction Beauchamp Ouellet et fils) », ayant pour effet de régulariser l'installation de deux thermopompes dans la première moitié avant de la profondeur du bâtiment, le tout tel qu'il appert au certificat de localisation, dossier E41073, préparé par Frédérick Brisson, arpenteur-géomètre, déposé le 17 février 2020, alors que le règlement de zonage U-2300 exige que l'installation d'une thermopompe en cour latérale, soit effectuée uniquement à partir de la deuxième moitié arrière de la profondeur du bâtiment, pour la propriété sise au 13605 à 13609, rue du Médoc (lot 5 504 704), dans le secteur de Saint-Canut, le tout conditionnellement à l'ajout et du maintien d'un écran arbustif afin de dissimuler lesdites thermopompes.

371-04-2020	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 18475, chemin du Grand-St-Charles (lot 3 493 202), dans le secteur du Petit-Saint-Charles. (X6 113)
--------------------	--

M. le maire suppléant explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé verbalement ou par écrit à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 30-03-2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2020-014 formulée le 20 février 2020 par « Gestion Claude Sicotte », ayant pour effet de permettre :

- l'agrandissement du bâtiment industriel existant ayant une marge arrière de 5,63 mètres, alors que le règlement de zonage U-2300 exige une marge arrière minimale de 7,5 mètres;
- un 2^e agrandissement d'un usage dérogatoire, alors que le règlement de zonage U-2300 permet que tout usage non conforme, en vertu d'un droit acquis, puisse être agrandi une seule fois,

le tout tel qu'il appert au plan d'implantation 15779, produit par Marc-André Jutras, arpenteur-géomètre, déposé le 17 février 2020, pour la propriété sise au 18475, chemin du Grand-St-Charles (lot 3 493 202), dans le secteur du Petit-Saint-Charles.

372-04-2020	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 14450 à 14454, rue du Héron et 14460 à 14464, rue du Héron (lots 5 885 794 et 5 885 795), dans le secteur de Saint-Canut. (X6 113)
--------------------	---

M. le maire suppléant explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé verbalement ou par écrit à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 31-03-2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2020-015 formulée le 21 février 2020 par « Hexome Immobilier inc. (Pierre St-Onge) », ayant pour effet de permettre :

- l'implantation d'un bâtiment résidentiel, de type multiplex ayant une marge latérale de 3,35 mètres, alors que le règlement de zonage U-2300 exige une marge latérale minimale de 4 mètres;
- l'implantation d'un bâtiment résidentiel, de type multiplex ayant 12 cases de stationnement, alors que le règlement de zonage U-2300 exige un minimum de 13 cases de stationnement hors-rue, incluant une (1) case visiteur, pour toute habitation de sept (7) logements et moins,

le tout tel qu'il appert au plan d'implantation 4360, produit par Gaétan Lareau, arpenteur-géomètre, déposé le 29 janvier 2020, pour la propriété sise au 14450 à 14454, rue du Héron et 14460 à 14464, rue du Héron (lots 5 885 794 et 5 885 795), dans le secteur de Saint-Canut.

373-04-2020	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 14140, rue Omer-Paquette (lot 1 848 035), dans le secteur de Saint-Canut. (X6 113)
--------------------	---

M. le maire suppléant explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé verbalement ou par écrit à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 32-03-2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2020-016 formulée le 21 février 2020 par « Isabelle Siméon et Luc Sarrazin », ayant pour effet de permettre :

- la construction d'un garage résidentiel, de type détaché ayant une superficie de 64,57 m², alors que le règlement de zonage U-2300 exige un garage détaché d'une superficie maximale de 45,6 m² lorsque situé sur un lot d'une superficie de moins de 900 m²;
- la construction d'un garage résidentiel, de type détaché ayant une superficie d'implantation de 14,16 %, alors que le règlement de zonage U-2300 exige une superficie totale d'implantation maximale pour les bâtiments accessoires isolés de 10 % de la superficie du terrain,

le tout tel qu'il appert au plan de construction, effectué par Patrick Nadeau, technologue, déposé le 20 février 2020, pour la propriété sise au 14140, rue Omer-Paquette (lot 1 848 035), dans le secteur de Saint-Canut.

374-04-2020 Approbation du procès-verbal.

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue 14 avril. 2020, tel que présenté.

375-04-2020 Rapports sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et approbation des comptes payés et à payer. (G5 213 N1048)

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'accepter le dépôt du rapport de la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses effectuées pour la période du 9 au 23 avril 2020.

D'accepter le dépôt du rapport des contrats accordés de gré à gré par la direction générale pour la période du 15 au 27 avril 2020.

D'entériner les comptes payés et autoriser ceux à payer couvrant la période du 14 au 27 avril 2020 et totalisant les sommes suivantes :

• Dépenses du fonds d'activités financières.....	<u>2 208 994,22 \$</u>
• Dépenses du fonds d'activités d'investissement.....	<u>1 082 376,13 \$</u>
• TOTAL.....	<u>3 291 370,35 \$</u>

MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE COURSOL NE PARTICIPE PAS AUX DÉLIBÉRATIONS POUR LA RÉOLUTION SUIVANTE (RÉSOLUTION NUMÉRO 376-04-2020), EN RAISON D'UN PROBLÈME DE CONNEXION INTERNET :

376-04-2020 Mise à jour de la Politique de soutien aux entreprises. (X6 313 U1 N15192)

CONSIDÉRANT la nouvelle entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) portant sur le Fonds des régions et ruralité (FRR) volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional;

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour de la Politique de soutien aux entreprise est nécessaire;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De mettre à jour la Politique de soutien aux entreprises 2020-2021, tel qu'il appert du projet de Politique de soutien aux entreprises daté du 27 avril 2020.

MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE COURSOL NE PARTICIPE PAS AU VOTE SUR CETTE RÉOLUTION.

MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE COURSOL NE PARTICIPE PAS AUX DÉLIBÉRATIONS POUR LA RÉOLUTION SUIVANTE (RÉSOLUTION NUMÉRO 377-04-2020), EN RAISON D'UN PROBLÈME DE CONNEXION INTERNET :

377-04-2020	Mise à jour de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie. (X6 313 U1 N15193)
--------------------	--

CONSIDÉRANT la nouvelle entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) portant sur le Fonds des régions et ruralité (FRR) volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional;

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour est requise;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De mettre à jour de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2020-2021, tel qu'il appert du projet de Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie daté du 27 avril 2020.

MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE COURSOL NE PARTICIPE PAS AU VOTE SUR CETTE RÉOLUTION.

MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE COURSOL NE PARTICIPE PAS AUX DÉLIBÉRATIONS POUR LA RÉOLUTION SUIVANTE (RÉSOLUTION NUMÉRO 378-04-2020), EN RAISON D'UN PROBLÈME DE CONNEXION INTERNET :

378-04-2020	Approbation des priorités annuelles d'interventions en développement économique 2020-2021. (X6 313 N15196)
--------------------	---

CONSIDÉRANT la nouvelle entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) portant sur le Fonds des régions et ruralité (FRR) volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'approuver les priorités annuelles d'interventions en développement économique 2020-2021, tel qu'il appert du document intitulé *Priorités*

d'interventions en développement économique 2020-2021, daté du 27 avril 2020.

MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE COURSOL NE PARTICIPE PAS AU VOTE SUR CETTE RÉOLUTION.

MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE COURSOL NE PARTICIPE PAS AUX DÉLIBÉRATIONS POUR LA RÉOLUTION SUIVANTE (RÉSOLUTION NUMÉRO 379-04-2020), EN RAISON D'UN PROBLÈME DE CONNEXION INTERNET :

379-04-2020	Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises de Mirabel. (G5 214 103 N15636)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec met en place un nouveau Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est intéressée à bonifier son offre d'aide aux entreprises dans le cadre de son Plan de soutien à l'économie de Mirabel;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises est complémentaire aux aides existantes et proposées par la municipalité et est administré par la Ville;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

De verser une aide financière, sous forme de prêt ou d'une garantie de prêt, pour un montant total de 70 000 \$, dans le cadre du « Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises », aux entreprises admissibles suivantes :

Archi-Médec inc. 12685, rue Jacques-Labrecque	25 000 \$
ARKI Québec inc. (Khalil El Bitar) 11700, rue de l'Avenir	5 000 \$
Meubles Nouveau Concept inc. 17850, rue Lapointe	35 000 \$
Services de comptabilité, d'audit, de fiscalité et financiers inc. 17170, rue André-Prévost	5 000 \$
Total :	70 000 \$

D'autoriser, à cet effet, le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs au présent dossier.

MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE COURSOL NE PARTICIPE PAS AU VOTE SUR CETTE RÉOLUTION.

MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE COURSOL NE PARTICIPE PAS AUX DÉLIBÉRATIONS POUR LA RÉOLUTION SUIVANTE (RÉSOLUTION

NUMÉRO 380-04-2020), EN RAISON D'UN PROBLÈME DE CONNEXION INTERNET :

380-04-2020 Contribution pour la réalisation de divers travaux au réseau d'alimentation en eau potable desservi par la station de purification de l'eau de la ville de Sainte-Thérèse. (X3 511 101 U4 N4333)

CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale est intervenue entre les villes de Blainville, Sainte-Thérèse, Boisbriand et Mirabel concernant l'alimentation régionale en eau potable;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des travaux à la station de purification de l'eau, selon une offre de services de 635 000 \$;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

De confirmer à la Ville de Sainte-Thérèse le paiement comptant de la quote-part par la Ville de Mirabel, d'un montant de l'ordre de 10,34 % du coût réel des travaux, à la station de purification de l'eau, soit un montant approximatif de 63 500 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout en fonction des paramètres inscrits dans l'entente intermunicipale quant à la répartition des coûts entre les municipalités.

MME LA CONSEILLÈRE GUYLAINE COURSOL NE PARTICIPE PAS AU VOTE SUR CETTE RÉOLUTION.

381-04-2020 Non-objection relativement à une demande de la Ville de Mirabel concernant la construction d'une passerelle au-dessus de la rivière Bellefeuille et l'aménagement de sentiers, dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (X3 214 N15495)

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement de sentiers en bande riveraine sur les lots 5 894 365, 6 021 348, 5 891 132, 5 891 130, 5 114 184, 5 114 185, 6 295 137 et 6 021 356 ainsi que pour la construction d'une passerelle au-dessus de la rivière Bellefeuille et, dans le secteur de Mirabel-en-Haut, selon le plan préparé par la firme « Évolution Environnement », daté du 20 janvier 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'autoriser Évolution Environnement, à représenter la Ville de Mirabel dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

D'informer le MELCC que la Ville désire obtenir la délivrance du certificat d'autorisation requis par le susdit ministère.

382-04-2020 **Modification de la résolution numéro 328-04-2020**
Soumission relative au fauchage des abords de route et
entretien pour des terrains trois (3) coupes annuelles
des blocs A et B, pour les années 2020, 2021 et 2022,
afin d'octroyer le contrat pour le bloc A pour 3 années.
(2020-026) (X3 216 U3)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 328-04-2020 *Soumission relative au fauchage des abords de route et entretien pour des terrains trois (3) coupes annuelles des blocs A et B, pour les années 2020, 2021 et 2022*, le conseil octroyait, à « Entreprise Dominic Alarie », le contrat relatif au fauchage, pour le bloc A, pour l'année 2020 seulement;

CONSIDÉRANT QUE ledit contrat, pour le bloc A, doit être octroyé pour les années 2020, 2021 et 2022;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

De modifier la résolution numéro 328-04-2020 *Soumission relative au fauchage des abords de route et entretien pour des terrains trois (3) coupes annuelles des blocs A et B, pour les années 2020, 2021 et 2022*, afin de modifier la durée du contrat pour le bloc A, soit en remplaçant les mots et chiffres « *pour l'année 2020* » par « *pour les années 2020, 2021 et 2022* ».

383-04-2020 **Mandat concernant le fauchage des abords de route et**
entretien des terrains trois (3) coupes annuelles pour
les secteurs du Domaine-Vert Nord, du Domaine-Vert
Sud, de Saint-Augustin Ouest, de Saint-Benoît, de Saint-
Hermas et de Sainte-Scholastique, pour l'année 2020.
(X3 216 U4)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal en vertu de la résolution numéro 328-04-2020 *Soumission relative au fauchage des abords de route et entretien pour des terrains trois (3) coupes annuelles des blocs A et B, pour les années 2020, 2021 et 2022*, a rejeté les soumissions pour le fauchage des abords de route et entretien des terrains trois (3) coupes annuelles pour les secteurs du Domaine-Vert Nord, du Domaine-Vert Sud, de Saint-Augustin Ouest, de Saint-Benoît, de Saint-Hermas et de Sainte-Scholastique, en raison des prix trop élevés;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'équipement et des travaux publics désire faire faucher les abords de route et entretien pour des terrains trois (3) coupes annuelles pour les secteurs du Domaine-Vert Nord, du Domaine-Vert Sud, de Saint-Augustin Ouest, de Saint-Benoît, de Saint-Hermas et de Sainte-Scholastique;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'équipement et des travaux publics, dans le contexte de la COVID-19, est restreint dans le temps pour retourner en appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'après des études et analyses et ayant reçu l'autorisation du conseil municipal de procéder de gré à gré, le Service de l'équipement et des travaux publics recommande l'octroi du contrat à la firme « Entreprise Dominic Alarie » pour un montant maximal de 97 841,25 \$, incluant les taxes, pour l'année 2020, le contrat consistant au fauchage des abords de route et entretien pour des terrain trois coupes annuelles pour les secteurs du Domaine-Vert Nord, du Domaine-Vert Sud, de Saint-Augustin Ouest, de Saint-Benoît, de Saint-Hermas et de Sainte-Scholastique.

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement numéro 2251, le conseil peut octroyer un contrat de gré à gré notamment si la valeur du contrat n'excède pas le seuil d'appel d'offres public prévu par le règlement ministériel;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

D'accorder à la firme « Entreprise Dominic Alarie », le contrat pour le fauchage des abords de route et entretien pour des terrains trois coupes annuelles pour les secteurs du Domaine-Vert Nord, du Domaine-Vert Sud, de Saint-Augustin Ouest, de Saint-Benoît, de Saint-Hermas et de Sainte-Scholastique, pour l'année 2020, pour un prix maximum de 97 841,25 \$, incluant les taxes.

D'autoriser la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, le contrat pour le fauchage des abords de route et entretien pour des terrains trois coupes annuelles, pour les secteurs du Domaine-Vert Nord, du Domaine-Vert Sud, de Saint-Augustin Ouest, de Saint-Benoît, de Saint-Hermas et de Sainte-Scholastique, ainsi que tout document nécessaire.

384-04-2020	Soumission relative à la location d'un chargeur sur roues avec équipement de déneigement, sans opérateur, pour les saisons de déneigement. (2020-024) (G6 113 U3 N5267)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres public publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'accepter du plus bas soumissionnaire conforme, soit « Brandt Tractor Ltd », la soumission relative à la location d'un chargeur sur roues avec équipement de déneigement, sans opérateur, pour les saisons de déneigement 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global

approximatif de 263 005,31 \$, pour les cinq (5) années, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 15 avril 2020.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2020-024 préparé en février 2020 par la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics, dans le dossier numéro G6 113 U3 N5267, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

385-04-2020	Soumission relative à un mandat de services professionnels d'ingénierie pour la réalisation des plans et devis incluant la surveillance des travaux relatifs à la réhabilitation des conduites sur la rue Sainte-Angèle, dans le secteur de Saint-Benoît. (2020-019) (X3 U3 N15619)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'accepter du soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit « Parallèle 54 », la soumission relative à un mandat de services professionnels d'ingénierie pour la réalisation des plans et devis incluant la surveillance des travaux relatifs à la réhabilitation des conduites sur la rue Sainte-Angèle, dans le secteur de Saint-Benoît, pour un prix total ne dépassant pas 54 291,20 \$, incluant les taxes et frais incidents, suite à leur soumission reçue le 21 avril 2020.

Cette soumission, telle qu'acceptée par ce conseil en vertu de la présente résolution, est accordée, aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres préparé le 23 mars 2020 par la directrice du Service du génie, dans le dossier portant le numéro de référence X3 N15619, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

L'adjudication de la présente soumission est conditionnelle à l'obtention des approbations légales requises et à la mise en vigueur d'un règlement d'emprunt à venir de cette Ville.

D'imputer cette dépense au fonds d'un règlement d'emprunt à venir de cette Ville.

386-04-2020	Soumission relative à un mandat de services professionnels d'ingénierie pour la réalisation des plans et devis incluant la surveillance des travaux relatifs à la réhabilitation des conduites sur la rue Labonté, dans le secteur de Saint-Janvier. (2020-018) (X3 U3 N15618)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'accepter du soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit « Parallèle 54 », la soumission relative à un mandat de services professionnels d'ingénierie pour la réalisation des plans et devis incluant la surveillance des travaux relatifs à la réhabilitation des conduites sur la rue Labonté, dans le secteur de Saint-Janvier, pour un prix total ne dépassant pas 48 944,86 \$, incluant les taxes et frais incidents, suite à leur soumission reçue le 21 avril 2020.

Cette soumission, telle qu'acceptée par ce conseil en vertu de la présente résolution, est accordée, aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres préparé le 19 mars 2020 par la directrice du Service du génie, dans le dossier portant le numéro de référence X3 N15618, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

L'adjudication de la présente soumission est conditionnelle à l'obtention des approbations légales requises et à la mise en vigueur d'un règlement d'emprunt à venir de cette Ville.

D'imputer cette dépense au fonds d'un règlement d'emprunt à venir de cette Ville.

387-04-2020	Acquisition du lot 6 325 465 appartenant à « Temur Imam Metin », dans le secteur de Saint-Canut. (G7 100 N155 #108782)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

Que la Ville de Mirabel acquiert de « Temur Imam Metin » ou de tout autre propriétaire, le lot 6 325 465, dans le secteur de Saint-Canut, pour la somme de 1,00 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge de la Ville.

De mandater le notaire *Lefebvre, Lefebvre, Théorêt, notaires* pour préparer l'acte de vente et les autres documents nécessaires, si celle-ci est acceptée.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte d'acquisition et les autres documents nécessaires.

388-04-2020	Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant les règlements numéros 1237, 1255, 1695, 1754 et 1814, afin de modifier le bassin de taxation desdits règlements et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2386)
--------------------	---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Michel Lauzon qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant les règlements numéros 1237, 1255, 1695, 1754 et 1814, afin de modifier le bassin de taxation desdits règlements.

À cet égard, monsieur le conseiller Michel Lauzon dépose un projet de règlement.

389-04-2020	Adoption du règlement numéro 2388 modifiant le règlement 2363 <i>Pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition de compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2020</i>, afin de reporter le paiement des taxes foncières. (G8 400)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est l'objet d'aucune modification;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2388, tel que présenté.

390-04-2020	Embauche au poste de répartiteur pour le Service de police. (G4 112)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

D'embaucher Cassandra Hébert-Molinelli, au poste de répartiteur au Service de police, en tant que personne salariée régulière, le tout aux conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de Mirabel (C.S.N.) (cols blancs), la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

391-04-2020 Embauche d'un policier au Service de police. (G4 112)

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'embaucher Robin Audet, à la fonction de policier au Service de police, en tant qu'employé régulier, le tout selon les conditions prévues à la convention collective de travail entre la Fraternité des policiers de Mirabel inc. et la Ville de Mirabel, la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

392-04-2020 Mesure disciplinaire – Employé numéro 1611. (G4 200)

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été saisi d'une recommandation quant à la sanction disciplinaire à imposer à l'employé numéro 1611, suite à des fautes qui lui sont reprochées;

Il est proposé et résolu unanimement :

Que le conseil impose à l'employé numéro 1611, une suspension de trois (3) jours de travail, sans traitement, à être purgée à compter du 28 avril 2020.

393-04-2020 Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-17, relativement à l'installation d'un enseigne à plat, pour le bâtiment sis au 11695, montée Sainte-Marianne, sur le lot 5 599 980, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 114)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2020-17 de « 9271-1514 Québec inc. (Éric Lachapelle) » relativement à l'installation d'une enseigne à plat, pour le bâtiment sis au 11695, montée Sainte-Marianne, sur le lot 5 599 980, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 27-03-2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2020-17 de « 9271-1514 Québec inc. (Éric Lachapelle) » relativement à l'installation d'une enseigne à plat, pour le bâtiment sis au 11695, montée Sainte-Marianne, sur le lot 5 599 980, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, tel que présenté, le demandeur devant se conformer à toutes lois et règlements en matière notamment de dénomination d'une entreprise et de publicité commerciale.

394-04-2020 Baux concernant l'exploitation de boutiques de sports à l'aréna du Val-d'Espoir et à l'aréna de Saint-Canut et versement de loyer. (G7 411 N7787 et N14368)

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 624-07-2017 et 625-07-2017, le conseil autorisait la signature de baux pour l'exploitation de boutiques de sports à l'aréna du Val-d'Espoir et à l'aréna de Saint-Canut avec Mme Lyne Chartrand, pour une période cinq (5) ans, soit du 1^{er} août 2017 jusqu'au 31 juillet 2022;

CONSIDÉRANT la fermeture des arénas pour une période indéterminée en raison de la COVID-19;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

De ne pas exiger les paiements de loyer prévus aux baux concernant la location des boutiques de sports situées dans les arénas du Val-d'Espoir et de Saint-Canut, pour les mois d'avril, mai et juin 2020, le tout suivant la fermeture de tout espace public en raison de la COVID-19, à moins que le locataire ne choisisse une autre aide financière plus avantageuse pour lui, d'un autre pallier de gouvernement.

395-04-2020 Bail concernant l'exploitation d'une boutique de sports à l'aréna Jean-Laurin, dans le secteur de Saint-Augustin et versement de loyer. (G7 411 N5166)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 626-07-2017, le conseil autorisait la signature d'un bail pour l'exploitation d'une boutique de sports à l'aréna Jean-Laurin, pour une période cinq (5) ans, soit du 1^{er} août 2017 jusqu'au 31 juillet 2022, lequel bail fut transféré par la résolution numéro 626-07-2017, à M. Serge Lanthier;

CONSIDÉRANT la fermeture des arénas pour une période indéterminée en raison de la COVID-19;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

De ne pas exiger le paiement de loyer prévu au bail concernant la location de la boutique de sports située dans l'aréna Jean-Laurin, pour les mois de mai, juin et juillet 2020, le tout suivant la fermeture de tout espace public en raison de la COVID-19, à moins que le locataire ne choisisse une autre aide financière plus avantageuse pour lui, d'un autre pallier de gouvernement.

Dépôt de documents.

La greffière dépose au conseil les documents suivants :

- a) liste d'embauche de personnes salariées sans droit de rappel, brigadier scolaire et appariteur-concierge et liste de personnes

salariées rappelées au travail, préparée par le directeur général, M. Mario Boily, en date du 23 avril 2020; (G1 211 101 120 N11458)

- b) procès-verbal numéro 2020-04-23 concernant les modifications et/ou corrections à être apportées aux résolutions et règlements adoptés par le conseil municipal de la Ville de Mirabel en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, préparé par la greffière, Suzanne Mireault, avocate. (G1 211 101 120 N11458)

Affaires nouvelles.

396-04-2020	Octroi d'une aide financière à « Entreprises Urban Blu inc. » pour le soutien au développement des entreprises existantes (FSD-2020-03). (G5 500 N15601 #107936)
--------------------	---

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement, en vertu de sa résolution numéro CIM-2019-12-12;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Michel Lauzon et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 67 000 \$ à « Entreprises Urban Blu inc. », pris à même le fonds de soutien au développement, suite à une demande présentée par « Entreprises Urban Blu inc. », pour le soutien au développement des entreprises existantes.

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

397-04-2020	Octroi d'une aide financière à « 7923082 Canada Ltd (CyberPublicity) » pour le développement d'une entreprise spécialisée dans l'intelligence marketing numérique (FSD-2020-02). (G5 500 N15601 #107935)
--------------------	---

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement, en vertu de sa résolution numéro CIM-2019-12-06;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 41 800 \$ à « 7923082 Canada Ltd (CyberPublicity) », pris à même le fonds de soutien au développement, suite à une demande présentée par « 7923082 Canada Ltd (CyberPublicity) », pour le développement d'une entreprise spécialisée dans l'intelligence marketing numérique.

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

398-04-2020 Octroi d'une aide financière à « Ville de Mirabel » pour du soutien psychologique aux gens d'affaires. (FSD-2020-09) (G5 500 N15601 #108793)

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 25 000 \$ à « Ville de Mirabel », pris à même le fonds de soutien au développement, pour du soutien psychologique aux gens d'affaires.

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

Parole aux conseillers.

Chaque conseiller et conseillère, puis le maire, informent les citoyens présents des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

Période de questions.

Aucune question n'a été formulée à l'attention des membres du conseil.

399-04-2020 Levée de la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Lauzon, appuyé par madame la conseillère Isabelle Gauthier et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

Patrick Charbonneau, maire suppléant

Suzanne Mireault, greffière